



DECLARATION FSU, UNSA Education, SGEN-CFDT, FNEC FP FO

CDEN du 29 juin 2017

Mesdames et Messieurs les membres de ce CDEN,

Depuis le vote du décret Blanquer au CTM du 21 juin, tous les membres de la communauté éducative étaient dans l'attente de la publication au journal officiel du dit décret.

Mais la parution s'est faite attendre, longtemps, trop longtemps, mettant les enseignants et les communes ou collectivités territoriales dans l'affolement. Les questions des collègues affluent depuis une semaine.

En tant que représentants des personnels, nous regrettons de n'avoir pu les renseigner au plus juste par manque d'information malgré les questions soulevées dans chacune des dernières instances.

Nous apprenons hier, qu'un message électronique émanant des IEN de circonscription, annonce aux directeurs d'école que les avis des conseils d'écoles réunis **entre le 28 et le 07 juillet** avec remontée immédiate vers M. le DASEN pourront être pris en compte pour le passage aux 4 jours.

Certains inspecteurs vont plus loin dans leur communication puisqu'ils parlent d'un retour possible à la semaine à 4 jours dans les communes où il n'y aurait ni transport, ni temps partiels.

Les organisations syndicales que nous représentons aujourd'hui dénoncent le manque de dialogue social sur ce dossier. Il est inadmissible que nous ne soyons pas tenus informés du traitement qui serait réservé aux communes demandant un changement d'organisation à la rentrée. Dans d'autres départements les organisations syndicales sont tenues informées au fur et à mesure des avancées, des décisions prises par la DSDEN.

Par ailleurs, bien que satisfaits de la possibilité de faire remonter l'avis des conseils d'école jusqu'au 7 juillet, nous sommes néanmoins surpris puisque le CDEN approuvant l'organisation du temps scolaire des écoles se déroule en ce moment-même. Aussi nous demandons le tenu d'un autre CDEN qui étudiera les demandes de dérogation arrivées à la DSDEN entre aujourd'hui et le 7 juillet.

A l'issue du CDEN définitif dont nous demandons la tenue au plus tôt, comment les enseignants et les parents seront-ils informés des décisions prises ?

Concernant la date plancher fixée pour réunir les conseils d'écoles, à savoir le 28 juin, après consultation du service juridique du rectorat de l'académie de Strasbourg, il s'avère que c'est in fine la décision du DASEN qui doit être actée après le décret, et non pas l'avis des conseils d'école. Aussi nous demandons à ce que la cellule juridique du rectorat de Nancy-Metz soit saisie de cette question afin que les avis des équipes et des conseils d'école qui ont statué ces derniers jours, y compris pour ceux qui se sont exprimés avant la sortie du décret (le 28 juin) puissent être pris en compte si telle est la règle de droit en vigueur dans notre académie.